



## Ville de Genappe – Espace 2000 n° 3 – 1470 Genappe

### Tarif pour le transport des enfants des écoles vers la piscine - Exercices 2014 à 2019.

*Article 1* : il est établi, pour les exercices 2014 à 2019, le tarif pour transport des enfants à la piscine dans le cadre des activités scolaires :

*Article 2* : le tarif est de **1 € par transport aller-retour par enfant**

*Article 3* : à défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation modifié par l'article 26 du Décret du 18 avril 2013 relatif à la réforme des grades légaux.